

SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à 20h30, **le Conseil Municipal de la Commune de VALFRAMBERT**, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du Conseil de VALFRAMBERT, sous la présidence de Monsieur Francis AIVAR, Maire de Valframbert.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020.

Etaient présents : Hubert de Beauregard, Jean-Paul Saint-Germain, Francine Thefaine, Marie-Odile Duval, Roselyne Guillaume, Claude Lambert, Sylvie Thuaux, Chantal Gibory, Michel Maillard, Sylvie Douvenoult, Eric Leroy, Ouarda Kedjam, Dominique Brionne, Michèle Honniball, Julien Bourgault, Régine Barberon, Marc Lorand, Bertrand Manson.

En début de séance, Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la part du Secrétaire Général de la Préfecture d'Alençon, afin d'expliquer l'avancement de la date du Conseil Municipal, à savoir l'obligation pour le Conseil de réélire ses adjoints en fonction des listes présentées.

2020-26 – RENOUELEMENT DE L'ELECTION DES ADJOINTS SUITE A REJET PAR LA PREFECTURE

Une seule liste a été présentée dans le respect de l'article 2122-7-2 du Code des collectivités territoriales.

Le vote s'est fait à bulletin secret ; la liste présentée a obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour.

1^{er} adjoint : Hubert de Beauregard

2^e adjointe : Francine Thefaine

3^e adjoint : Jean-Paul Saint-Germain

4^e adjointe : Marie-Odile Duval

2020-27 Demande de participation financière du Conseil Général à la Voie Verte

Le 1^{er} adjoint informe que le Syndicat de la Voie Verte, avant d'être dissout après délibération du 9 décembre 2019, avait instauré une contribution annuelle obligatoire auprès des mairies concernées de l'ordre de 2,50 € par habitant pour l'entretien de la Voie Verte.

Aujourd'hui, la compétence globale a été reprise par le Conseil Départemental, qui demande une contribution volontaire aux communes traversées par la Voie Verte de l'ordre de 2 € par habitant.

Après délibération, le Conseil a voté à la majorité absolue pour la participation volontaire de 2€ par habitant. (l'un des élus a souhaité ne pas voter en raison d'un conflit d'intérêt).

2020-28 Demande d'aide financière des commerçants de Valframbert locataires de locaux appartenant à la commune suite à la période de confinement

Le 3^e adjoint fait lecture du courrier adressé par les 3 commerces de Valframbert ayant contracté un bail avec la Commune.

La proposition du Conseil est la suivante : report des loyers de juillet et août 2020 avec une étude des bilans d'activité de ces commerces avant de déterminer ou pas une décision de remboursement.

Après délibération, le Conseil a voté à la majorité absolue pour la proposition de report de deux loyers (l'une des élus a souhaité ne pas voter en raison d'un conflit d'intérêt).

2020-29 Achat par la commune d'un véhicule frigorifique devant servir à la Banque alimentaire

Ce véhicule permettrait d'assurer la distribution alimentaire dans un meilleur respect des normes sanitaires. Le coût du véhicule est de 1.500 euros.

Après délibération, le Conseil a voté à la majorité absolue pour l'achat du véhicule frigorifique.

2020-30 Validation du projet programme voirie 2020

Le 1^{er} Adjoint présente la dernière tranche de ce projet triennal 2018-2020 et propose la répartition suivante :

- Réfection de la voirie du Grand Chemin - Croix Hutin (env. 35.000 €)
- Route de Congé (env. 23.000 €)
- Rue de l'Épine – 230 m (env. 23.000 €)
- Trottoirs des Grouas (env. 4.000 €)

Soit un total de 85.000 €

Le 1^{er} adjoint ajoute par ailleurs que les travaux d'électricité pour la mise aux normes de l'Eglise de Valframbert représentent un montant de 15.000 euros. L'église devrait rouvrir semaine 28, après le passage de la commission de départementale de sécurité.

Après délibération, le Conseil s'exprime favorablement à la majorité absolue.

Information sur l'avancement des travaux de la Salle Polyvalente

Le 1^{er} Adjoint informe que des frais supplémentaires de l'ordre de 10 à 20.000 € sont à prévoir en raison de la découverte de quelques problèmes techniques non identifiés au démarrage du projet. Le calendrier semble respecté.

Après mise en concurrence, comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, deux propositions ont été présentées. L'entreprise DBEG a été retenue pour un montant total de 32.500 €.

2020-31 Répartition des indemnités des adjoints

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.
Le Conseil a voté à la majorité absolue pour que ce point soit ajouté.

Monsieur le Maire rappelle que ces indemnités sont basées sur une grille indiciaire, plus précisément l'indice 1027 qui représente un montant de 3880 € bruts.

Le Maire peut prétendre à 51,60% de cet indice, tandis que les Adjoints peuvent prétendre à 19,8% de ce même indice.

Ces indemnités seront diminuées pour être en mesure d'indemniser les 3 conseillers délégués nommés : M. Claude Lambert, M. Marc Lorand et Mme Roselyne Guillaume.

A sa demande, le Maire verra son indemnité passer à 45,51%, tandis que celle des Adjoints passera à 17,46% de l'indice.

Les Conseillers délégués seront indemnisés à concurrence de 180 € nets.

Le Maire demande au Conseil de voter pour ou contre la répartition égalitaire des indemnités entre les adjoints. Après délibération, le Conseil a voté à la majorité absolue pour la répartition des indemnités telle que présentée, étant entendu que les Adjoints n'ont pas voté.